

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juin 2010

URBANISME COMMERCIAL - (n° 2566)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 61 Rect.

présenté par
M. Piron

ARTICLE 8 BIS

À l'alinéa 23, après le mot :

« implantation »,

insérer les mots :

« du projet d'aménagement cinématographique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression d'une précision inutile.